



Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 25 juin 2010

Service instructeur

Direction des Finances

Service consulté

1^{ère} Commission

N° CG-2010-2-1-5

COMPTE DE GESTION 2009

Résumé : *Approbation du compte de gestion du budget principal et du compte de gestion du budget annexe de la Cité de l'Enfance*

Conformément aux règles de la comptabilité publique des Départements (nomenclature M52) et de la comptabilité des Etablissements Publics Sociaux (nomenclature M22), j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de la Cité de l'Enfance établis par le Payeur Départemental pour l'exercice 2009.

Ces comptes sont les bilans des mouvements budgétaires effectués en cours d'exercice. Ils sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Le rapprochement des deux documents comptables afférents à l'exécution de l'exercice 2009 présente la situation suivante :

➤ pour le budget principal :

Compte administratif

-	Résultat de clôture	section de fonctionnement :	49 545 323,23 €
		section d'investissement :	- 29 183 442,19 €
-	Résultat global :		20 361 881,04 €

Compte de gestion

-	Résultat de clôture	section de fonctionnement :	49 558 095,41 €
		section d'investissement :	- 29 171 349,80 €
-	Résultat global :		20 386 745,61 €

Cette discordance est retracée au niveau du détail sur les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT

	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	Différence
Dépenses	011	67 509 278,41	67 456 310,64	52 967,77
	012	93 536 628,65	93 536 459,58	169,07
	015	32 440 112,97	32 440 048,64	64,33
Recettes	70	3 137 416,07	3 096 987,08	40 428,99

INVESTISSEMENT

	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	Différence
Dépenses	20	2 779 831,27	2 777 709,62	2 121,65
	21	45 792 867,03	45 782 896,29	9 970,74
Recettes	13	16 948 584,30	16 783 226,04	165 358,26
	27	11 895 930,81	12 061 289,07	165 358,26

La mise en place par les services du comptable en juin 2009 du nouveau logiciel "hélios" n'a pas permis de corriger au niveau du compte de gestion les écritures passées sous l'ancien logiciel "RCT". Cette difficulté restera spécifique à l'année 2009.

Le fait générateur de l'écart au niveau du résultat global provient par la non prise en compte par le comptable de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) du Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD).

En effet, le Département a individualisé les dépenses et recettes du LVD assujetti à la TVA conformément aux instructions de la nomenclature M52 d'une part et aux remarques de la Chambre Régionale des Comptes d'autre part afin d'établir en fin d'exercice un bilan annexé au compte administratif des activités du LVD.

➤ le budget annexe de la Cité de l'Enfance :

Le compte de gestion du budget annexe de la Cité de l'Enfance est conforme au Compte Administratif. L'arrêté des comptes de l'exécution 2009 dégage un résultat excédentaire de 2 349 613,19 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER